Assomption Vie

Proposition Compte de placement enregistré

RER et CRI

CONTRAT DE RENTE INDIVIDUEL

EFFACER

Veuillez prendre note que la protection des renseignements personnels est importante pour nous. Si vous avez des questions, veuillez consulter notre « Énoncé sur la protection » des renseignements personnels situé à la fin du présent document.

POUR LES TRANSACTIONS FUNDSERV SEULEMENT

Code du distributeur _____ Code du représentant _____ Numéro du contrat _____ Numéro du client _____

Soutien au distributeur (FundSERV)
Tél. 506-853-6040/1-855-577-3863 • **Téléc.** 506-853-9369/1-855-430-0588
Courriel : soutien.fundserv@assomption.ca

Service à la clientèle
Tél. 506-853-6040/1-888-577-7337 • **Téléc.** 506-853-9369/1-855-430-0588
Courriel : placements.retraite@assomption.ca

1. Propriétaire/Rentier

Lorsque le contrat est enregistré, le propriétaire/rentier est également le rentier. Le rentier est le cotisant, sauf s'il s'agit d'un RER de conjoint.

Prénom _____ **Nom** _____ **Sexe :** ☐ M ☐ F

Adresse _____ **Date de naissance** _____ (jour mois année)

Numéro d'assurance sociale | | | | | | | | | |

État matrimonial: ☐ Célibataire ☐ Marié ☐ Conjoint de fait

N° de téléphone : _____ (Résidence/Mobile) _____ (Bureau)

Courriel _____ **Métier/profession** *(si retraité, indiquer votre métier/profession avant la retraite)* _____

Vérification de l'identité et de la date de naissance au moyen d'une pièce d'identité originale. Cochez (✓) une case :

☐ Certificat de naissance ☐ Permis de conduire ☐ Passeport ☐ Autre (précisez) : _____

Numéro du document _____ **Lieu de délivrance (province/pays)** _____

2. Produits

En choisissant l'un des contrats ci-dessous, le propriétaire/rentier demande à Assomption Vie de faire une demande d'enregistrement du contrat en tant que **Régime enregistré d'épargne-retraite** conformément à l'article 146 de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) et en vertu de toute loi provinciale d'impôt sur le revenu, si applicable.

Régime d'épargne-retraite. Cochez (✓) une case seulement

☐ **Régime d'épargne-retraite (RER)**

☐ **Régime d'épargne-retraite de l'époux ou du conjoint de fait (RER de conjoint)** *(Remplissez ci-dessous)* **:**

Renseignements sur l'époux ou conjoint de fait cotisant :

Prénom _____ **Nom** _____

Date de naissance: _____ (jour mois année) **Numéro d'assurance sociale** | | | | | | | | | |

☐ **Compte de retraite immobilisé – Le formulaire Accord d'immobilisation 4633-00F est requis pour tout transfert de sommes immobilisées**

☐ Je demande le versement d'un revenu temporaire (disponible pour le FRV Québec et le FRV Terre-Neuve et Labrador seulement).

Remplir et soumettre les formulaires requis par les lois applicables et disponibles sur le service en ligne d'Assomption Vie à l'adresse: ***http://www.assomption.ca.*** *(Pour toute demande de revenu temporaire en vertu du FRV Québec, remplir et soumettre le formulaire 4807-00B-DEC09 si vous êtes âgé de moins de 54 ans. Par contre, si vous êtes âgé entre 54 et 65 ans, vous devez remplir et soumettre les formulaires 4806-00B-DEC09 et 4808-00B-DEC09). (Pour toute demande de revenu temporaire en vertu du FRV Terre-Neuve et Labrador, le formulaire 8 du Règlement doit être rempli chaque année et joint à la présente proposition. Consultez le site Web suivant:* ***http://www.gs.gov.nl.ca/cca/fsr).***

☐ **Compte de retraite immobilisé (FRV Manitoba uniquement) – Prière de cocher (✓) les cases applicables**

☐ J'ai cessé de participer activement à un régime de retraite lorsque j'étais au Manitoba. Une partie ou la totalité de la somme transférée ou à transférer au CRI est attribuable, directement ou indirectement, au crédit de prestations de pension que j'ai acquis à titre de rentier au régime de retraite.

☐ Une partie ou la totalité de la somme transférée ou à transférer au CRI est attribuable, directement ou indirectement, au crédit de prestations de pension que mon époux ou mon conjoint de fait actuel ou antérieur a acquis à titre de rentier à un régime de retraite.

☐ Je n'ai pas d'époux ni de conjoint de fait. ☐ J'ai un époux ou un conjoint de fait et son nom est : _____

*Le terme «**époux**» désigne la personne avec laquelle vous êtes marié.*
*Le terme «**conjoint de fait**» désigne la personne avec laquelle vous avez, selon le cas:*
a. fait enregistrer une union de fait en vertu de l'article 13.1 de la Loi sur les statistiques de l'état civil;
b. vécu dans une relation marital sans être marié(e) avec lui ou elle:
i. soit pendant une période d'au moins trois ans, si l'un de vous êtes marié,
ii. soit pendant une période d'au moins un an, si aucun d'entre vous n'êtes marié.

Régime d'épargne-retraite immobilisé – Le formulaire Accord d'immobilisation 4633-00F est requis pour tout transfert de sommes immobilisées

☐ **Régime d'épargne-retraite immobilisé (RERI fédéral uniquement)**

☐ **Régime d'épargne-retraite immobilisé restreint (RERIR fédéral uniquement)**

**Veuillez noter que le CRI Alberta, le CRI Saskatchewan ainsi que le CRI Colombie-Britannique sont seulement disponible en anglais. Prière de remplir la proposition anglaise intitulée "Application for an annuity contract to be registered"*

3. Bénéficiaire (au décès du propriétaire/rentier)

Au décès du propriétaire/rentier, les prestations de décès seront payables au bénéficiaire désigné. Si aucun bénéficiaire n'est désigné, les prestations de décès seront payables à la succession du propriétaire/rentier. Pour les contrats dont les sommes sont immobilisées, les lois applicables prévoient, dans certaines circonstances, le paiement de la prestation de décès à l'époux ou au conjoint de fait survivant.

Premiers bénéficiaires				Révocable ou irrévocable*		
Prénom	Nom de famille	Âge	%	Rév.	Irrév.	Lien de parenté avec le propriétaire/rentier
			0%	☐	☐	
			0%	☐	☐	
		Total (doit être égal à 100 %)	100			

Nomination d'un fiduciaire (s'applique uniquement aux bénéficiaires mineurs ne résidant pas au Québec) : _____

La fiducie prendra fin lorsque le bénéficiaire visé aura atteint l'âge de la majorité et qu'il ait la capacité juridique nécessaire pour donner une quittance valable. Le propriétaire/rentier donne ainsi les instructions au fiduciaire de verser au bénéficiaire, à ce moment-là, la totalité de l'actif détenu en fiducie pour lui ou elle.

Bénéficiaires en sous-ordre (S'applique seulement si tous les premiers bénéficiaires nommés ci-dessus décèdent avant le propriétaire/rentier.)				Révocable ou irrévocable*		
Prénom	Nom de famille	Âge	%	Rév.	Irrév.	Lien de parenté avec le propriétaire/rentier
			0%	☐	☐	
			0%	☐	☐	
		Total (doit être égal à 100 %)	100			

Nomination d'un fiduciaire (s'applique uniquement aux bénéficiaires mineurs ne résidant pas au Québec) : _____

La fiducie prendra fin lorsque le bénéficiaire visé aura atteint l'âge de la majorité et qu'il ait la capacité juridique nécessaire pour donner une quittance valable. Le propriétaire/rentier donne ainsi les instructions au fiduciaire de verser au bénéficiaire, à ce moment-là, la totalité de l'actif détenu en fiducie pour lui ou elle.

**Au Québec, toute désignation de bénéficiaire en faveur de l'époux ou du conjoint uni civilement est irrévocable, sauf indication contraire. Toutes les autres désignations de bénéficiaire sont révocables, sauf indication contraire.*

La désignation d'un bénéficiaire irrévocable limite vos droits en vertu du contrat, et le consentement du bénéficiaire sera nécessaire pour des transactions futures telles les rachats et les changements de bénéficiaire.

4. Option de garantie

Veuillez cocher (✓) une option de garantie. Si vous souhaitez choisir plus d'une garantie, vous devrez remplir une proposition séparée pour chaque garantie. L'option de garantie choisie s'applique à toutes les instructions de dépôt de placement ci-dessous.

☐ 75/75 (75 % garantie à l'échéance et 75 % garantie au décès) ☐ 75/100 (75 % garantie à l'échéance et 100 % garantie au décès)

Veuillez vous référer au Guide pour Compte de placement enregistré pour les définitions des options de garantie.

5. Instructions de dépôt de placement

Méthode de dépôt

☐ **Chèque** _____ $

☐ **Retrait unique par débit préautorisé** _____ $ **DPA**
Le débit unique préautorisé sera effectué à l'intérieur de 1 à 2 journées ouvrables suivant la date de réception de la proposition.

☐ **Transfert** _____ $ *(joindre le chèque et les documents de transfert nécessaires)*

Dépôt d'une somme forfaitaire

Indiquez le(s) code(s) des fonds choisis. **La somme initiale minimale requise est de 500 $.**

Code d'identification du fonds*	N° de commande FundServ	Sommes ($) ou (%)

**Veuillez vérifier les codes pour vous assurer de la correcte option de rémunération.*

Pour tout transfert provenant d'une autre institution financière, veuillez remplir le formulaire Autorisation de transfert. À moins d'avis contraire, tout transfert interne d'un contrat effectué en vertu de la présente proposition entraîne l'annulation du contrat visé. Le total des dépôts forfaitaires dans les CIG et CIQ et dans les comptes de placement est égal au dépôt joint à la proposition et le total des transferts.

CIG : Dépôt forfaitaire

Pour les transferts, Assomption Vie garantit les taux d'intérêt indiqués dans la présente proposition, pourvu que :

- ceux-ci soient ceux en vigueur et approuvés par Assomption Vie au moment de signer la proposition ;
- la proposition signée soit reçue à notre siège social dans les 5 jours ouvrables suivant la date où elle fut signée ; et
- la somme soit reçue à notre siège social dans les **45 jours** suivant la date où la proposition fut signée.

Si ces conditions ne sont pas remplies, les taux d'intérêt applicables seront ceux en vigueur le jour où le dépôt est reçue au siège social d'Assomption Vie.

6. Accord de débit préautorisé (DPA)

Caractéristiques des débits

Cet accord de débit préautorisé est un accord variable.

Indiquez le(s) code(s) des fonds choisis. **Le dépôt initial minimal requis par transaction est la suivante :**

- 500 $ pour chacun des comptes à intérêt garanti (CIG) - *Si le dépôt est inférieure à 500$, elle sera investie dans le compte à intérêt quotidien (CIQ) jusqu'à ce que sa valeur atteigne 500$; elle sera ensuite transférée dans un CIG.*
- 25 $ par fonds, pour chacun de nos fonds

PAIEMENT PÉRIODIQUE PRÉAUTORISÉ

Montant du dépôt périodique _____ $ **DPA**

Fréquence des prélèvements : ☐ mensuelle ☐ hebdomadaire ☐ aux deux semaines ☐ trimestrielle ☐ semi-annuelle ☐ annuelle

Date du premier dépôt périodique _____ (1er au 28e jour du mois)
jour mois année

Indiquez le(s) code(s) des fonds choisis.

Code d'identification du fonds*	N° de commande FundServ	Sommes ($) ou (%)

**Veuillez vérifier les codes pour vous assurer de la correcte option de rémunération.*

INFORMATION BANCAIRE DE PAIEMENTS PRÉAUTORISÉS

Prière de joindre un chèque personnalisé avec la mention « NUL ». Si vous n'avez aucun échantillon de chèque, le nom du payeur n'est pas préimprimé, ou s'il s'agit d'un compte d'épargne, veuillez communiquer avec votre institution financière et nous remettre pour une confirmation de votre compte bancaire.

Type de service: ☐ Personnel - Si le débit provient d'un compte bancaire personnel ☐ Entreprise - Si le débit provient d'un compte bancaire d'entreprise

Numéro de banque de l'Institution financière	Numéro de succursale	Numéro de compte de banque

Propriétaire du compte bancaire	Propriétaire du compte bancaire

1. **J'autorise Assomption Vie à débuter les prélèvements réguliers sur mon compte selon mes instructions telles qu'indiquées dans la proposition.**
2. Si un débit préautorisé est retourné dû à une insuffisance de provisions au compte, Assomption Vie prélèvera, sans préavis, à même mon contrat, des frais de 25 $.

Annulation

Assomption Vie annulera cet accord de débit préautorisé sur réception d'un avis écrit d'annulation d'au moins 10 jours avant la date d'annulation demandée. Contactez votre institution financière à propos de vos droits concernant l'annulation d'un DPA. (Un formulaire d'annulation standard est disponible à www.cdnpay.ca.)

Méthode de dépôt

L'annulation de cet accord de débit préautorisé n'affectera en aucune façon l'accord en vigueur entre vous et Assomption Vie pourvu que le paiement soit soumis d'une autre manière.

Recours et remboursement

Vous avez certains droits de recours si un débit n'est pas conforme au présent accord. Par exemple, vous avez le droit de recevoir le remboursement de tout débit qui n'est pas autorisé ou qui n'est pas compatible avec le présent Accord de DPA. Pour obtenir plus d'information sur vos droits de recours, communiquez avec votre institution financière ou visitez le www.cdnpay.ca.

Droits exclusifs

Tous les montants transférés du compte préautorisé pour le paiement des dépôts sont pour le bénéfice exclusif du propriétaire/rentier du contrat de rente.

7. Instructions spéciales

8. Déclarations du propriétaire/rentier

a. J'ai demandé que la présente proposition soit en français, et je demande que tout autre document afférent soit aussi en français.

b. Pour tout propriétaire/rentier : J'atteste que je suis un résident du Canada.

c. Pour tout CRI Manitoba, le propriétaire/rentier convient que les conditions de l'avenant CRI Manitoba ainsi que celles du contrat REER auquel il sera annexé feront partie de son contrat CRI.

d. Je confirme avoir lu et compris la section 13 « Conditions » ci-après et reconnais que ces conditions font partie intégrante du contrat.

e. J'atteste que tous les renseignements et réponses donnés dans la présente proposition et dans tout document s'y rapportant sont complets et exacts, et je reconnais qu'ils constituent la base du contrat.

f. **Je comprends et accepte :** Qu'aucun représentant en assurance « conseiller » et qu'aucune personne autre qu'Assomption Vie n'a le droit de modifier ou d'annuler toute question ou disposition de la présente proposition ou toute disposition du contrat, d'un avenant ou de tout autre document qui fait partie du contrat ni d'y renoncer.

Que tout avis signifié à un représentant en assurance « conseiller » ou tous faits connus de lui ne constituent pas un avis signifié à Assomption Vie ou des faits connus d'Assomption Vie, sauf s'ils sont mis par écrit et intégrés à la présente proposition.

g. **Consentement à l'utilisation des renseignements personnels**

En apposant ma signature ci-dessous, je confirme que :

- J'ai obtenu une copie de l'« Énoncé sur la protection des renseignements personnels », que j'ai lu et dont j'accepte les conditions, faisant partie du présent formulaire ou de la présente proposition; et
- Je comprends qu'Assomption Vie, conformément aux lois en vigueur, est dans l'obligation de divulguer certains renseignements à l'Agence du revenu du Canada à des fins de déclaration fiscale. J'ai le droit de consulter les renseignements personnels contenus dans mon dossier et, le cas échéant, de demander une rectification en soumettant une demande écrite à l'adresse suivante : Assomption Vie, C.P. 160 / 770, rue Main, Moncton (Nouveau-Brunswick) E1C 8L1. Je comprends et j'accepte que tout retrait de mon consentement peut rendre impossible l'administration de mon contrat ou de mon régime collectif et peut donc être considéré comme une demande de résiliation de mon contrat ou de mon régime collectif, obligeant Assomption Vie à suspendre tout versement de prestations. Par la présente, je consens et j'autorise Assomption Vie à obtenir, à utiliser et à transmettre à ses agents, ses partenaires de distribution et ses fournisseurs de services des renseignements personnels à mon sujet aux fins de l'administration, du traitement et de l'exécution du présent contrat ou régime collectif que je détiens auprès d'Assomption Vie.
- Je reconnais et j'accepte que mes renseignements personnels peuvent être utilisés, stockés ou consultés en toute sécurité dans d'autres pays et qu'ils peuvent être assujettis aux lois en vigueur dans ces pays, exigeant qu'Assomption Vie divulgue mes renseignements personnels à tout organisme gouvernemental qui en fait la demande ou qui obtient une ordonnance d'un tribunal dans ces pays à cette fin.

☐ J'autorise Assomption Vie à utiliser mes renseignements personnels afin de me communiquer des renseignements sur des produits et services additionnels qui pourraient m'intéresser.

h. **AUTORISATION (DPA) :** Assomption Vie est par les présentes autorisée à débiter le compte indiqué sur le spécimen de chèque ou la photocopie du relevé de compte ou tout autre compte signalé ultérieurement à Assomption Vie aux fins du DPA.

i. **Je confirme :**

I. être un résident canadien pour fin d'impôt et ne pas être exonéré en vertu de l'article 149 de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) et ne prévoit pas de devenir un non résident ;
II. ne pas être un investisseur indifférent tel que défini au paragraphe 248(1) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada), ni n'ai l'intention de devenir un investisseur indifférent relativement à l'impôt pendant la durée prévue du présent contrat ; et
III. ne pas avoir, ni en totalité, ou en presque totalité, éliminé et ne m'attend pas à éliminer les possibilités de subir des pertes et de réaliser des gains ou des bénéfices pendant la durée prévue du présent contrat.

9. Déclaration du représentant

Le représentant confirme avoir posé les questions énumérées dans la proposition au propriétaire/rentier susmentionné et fait en sorte que celles-ci ont été comprises.

Le représentant confirme également avoir remis et expliqué au propriétaire /rentier une Déclaration de l'agent précisant son mode de rémunération et autres incitatifs financiers, le nom des sociétés d'assurance qu'il représente, ainsi que tout conflit d'intérêt.

Veuillez cocher (✓) une case seulement :

☐ **VENTE EN PERSONNE**

Le représentant confirme avoir vérifié l'identité et la date de naissance du propriétaire/rentier ainsi que l'identité et la date de naissance de son époux/épouse ou conjoint/conjointe de fait, si un REER au conjoint a été choisi, à l'aide d'une pièce d'identité originale avec photo, non expirée.

☐ **VENTE À DISTANCE**

Le représentant confirme avoir vérifié l'identité et la date de naissance du propriétaire/rentier ainsi que l'identité et la date de naissance de son époux/épouse ou conjoint/conjointe de fait, si un REER au conjoint a été choisi, ont été vérifiées en respectant l'un ou l'autre des critères suivants :

- **Pour la présente transaction (Obtention d'une copie d'une pièce d'identité avec photo) :** Lors de la présente transaction, le représentant confirme avoir reçu et conservé, avec le consentement des signataires, une copie d'une pièce d'identité avec photo, valide et non expirée portant une signature visible.
- **Pour la présente transaction (vérification par vidéo-conférence) :** Lors de la présente transaction, le représentant s'est assuré de voir à l'écran une pièce d'identité avec photo qui lui a paru légitime et valide et qu'il a noté les informations contenues sur cette pièce d'identité dans son dossier.
- **Transaction précédente en personne ou par vidéo-conférence :**
  I. Lors d'une transaction précédente en personne, ou par vidéo conférence, le représentant confirme avoir consulté une pièce d'identité avec photo des signataires et qu'il a noté ces informations dans son dossier ; et
  II. Le représentant confirme également, pour la présente transaction, avoir reçu une copie d'un document officiel récent (pas plus de 3 mois) (relevé d'une institution financière ou document émis par un gouvernement fédéral, provincial ou municipal), qui confirme que les signataires résident toujours à la même adresse et qu'ils n'ont pas changé de noms. Le représentant confirme avoir reçu le consentement des signataires pour conserver une copie de cette pièce dans ses dossiers.

10. Accès en ligne

a. Puisque vos relevés seront disponibles en ligne, désirez-vous toujours en recevoir une copie papier ? ☐ Oui ☐ Non

b. Je demande que mon contrat de rente différée et autres documents pertinents soient affichés sur mon compte en ligne. (Au lieu qu'ils me soient postés à mon adresse résidentielle.) ☐ Oui ☐ Non

11. Signatures

X _____ X _____

Signature du (des) propriétaire(s) du compte bancaire *(Si deux signatures sont requises sur le compte, obtenez la signature des personnes autorisées.)*

X _____ X _____

Nom du (des) propriétaire(s) du compte bancaire *(en lettres moulées)*

X _____ _____ X _____ _____

Signature du propriétaire/rentier **Signé à** *(ville/province)* **Signature du cotisant** *(pour RER de conjoint seulement)* **Signé à** *(ville/province)*

X _____ _____ X _____

Signature du représentant **Signé à** *(ville/province)* **Nom du représentant** *(en lettres moulées)*

_____ _____ _____

Code d'agent **N° de téléphone du représentant** **Nom de l'agence/du cabinet**

Signée le *(date)* _____

jour mois année

****Veuillez noter:** Toutes les pages doivent accompagner cette proposition lorsque celle-ci est transmise au siège social d'Assomption Vie.*

12. Conditions

Les conditions énumérées dans cette section font partie intégrante de la proposition et du contrat.

Le propriétaire/rentier peut demander un transfert ou un rachat partiel ou total d'un dépôt d'un **compte à intérêt garanti remboursable** avant sa date d'échéance, pourvu que le Contrat n'ait pas fait l'objet d'un enregistrement à titre de compte de retraite immobilisé (CRI) ou d'un RER immobilisé. Toutefois, aucun intérêt n'est crédité sur toute somme rachetée ou transférée dans les 90 jours suivant la date à laquelle le dépôt a été investie dans le contrat. Des frais de transfert de 50 $ sont également déduits de toute somme transférée d'un CIG à une autre institution financière.

À moins d'avis contraire de votre part, Assomption Vie est autorisée à réinvestir la valeur marchande de vos dépôts investies dans un CIG à l'échéance de leur durée d'investissement aux mêmes conditions et modalités, sauf pour le taux d'intérêt, qui sera celui fixé par Assomption Vie pour ce genre de dépôt au moment du réinvestissement.

Vous n'êtes pas tenu de conserver les sommes investies dans le compte à intérêt quotidien pendant une durée fixe. Sous réserve des restrictions applicables aux CRI et RER immobilisés, vous pouvez, en tout temps, effectuer des rachats ou transferts du compte à intérêt quotidien, sans frais, ni pénalité.

La **date d'entrée en vigueur du contrat** est la date à laquelle Assomption Vie reçoit une premier dépôt à son siège social ainsi que la présente proposition dûment remplie, signée et datée.

Si vous avez choisi **d'investir vos dépôts par prélèvement automatique sur le compte (DPA)**, vous devez maintenir ce compte ouvert. Vous devez aussi vous assurer qu'il y ait suffisamment de fonds dans ce compte au moment du retrait. Vous autorisez ainsi l'institution financière visée à la section 8 de cette proposition à effectuer ces transactions tant que votre consentement ne sera pas révoqué par écrit. Vous devez aviser Assomption Vie par écrit si vous désirez effectuer les prélèvements sur un autre compte, changer le montant du dépôt ou apporter tout autre changement relativement au DPA.

Fiscalité

Sous réserve des limites de votre contrat, tout rachat ou versement sera imposable dans l'année où il aura été effectué.

Si vous avez choisi d'investir dans les **comptes de placement**, vous confirmez avoir reçu les conseils de votre conseiller financier en matière d'investissement et reconnaissez que les comptes de placement que vous avez choisis sont conformes à vos objectifs de placement. Tout dépôt affecté à un compte de placement est investie à vos risques, et sa valeur peut augmenter ou diminuer en fonction des fluctuations des fonds de référence.

Assomption Vie n'utilisera votre **numéro d'assurance sociale** que pour des fins fiscales dans le cadre de l'administration de votre contrat et qu'en conformité avec l'usage permis par les lois applicables.

Option de versement de la rente

Vous pouvez modifier la date d'échéance de votre contrat en tout temps avant la date d'entrée en service de la rente, étant la date d'échéance. La date d'échéance ne doit pas dépasser le 31 décembre de l'année au cours de laquelle le propriétaire/rentier atteint l'âge de 71 ans. Si la date d'échéance choisie précède le 31 décembre de l'année au cours de laquelle le propriétaire/rentier atteint l'âge de 69 ans, vous renoncez à la garantie à l'échéance.

À la date d'échéance nous convertirons votre contrat en une rente mensuelle fixe payable jusqu'au 90e anniversaire de naissance du propriétaire/rentier, à moins que le propriétaire/rentier ne nous ait fait parvenir des instructions spécifiques différentes relatives aux modalités de versement de la rente. Vous pouvez modifier l'option de versement de la rente en tout temps avant la date d'entrée en service de la rente, étant l'échéance de votre contrat, en nous faisant parvenir un avis écrit à notre siège social.

Assomption Vie

ÉNONCÉ SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

APPLICABLE AUX RÉGIMES DE PLACEMENT INDIVIDUELS ET COLLECTIFS, AUX RENTES ET AUX RÉGIMES DE RETRAITE

Le présent énoncé sur la protection des renseignements personnels s'applique aux produits de placement et aux rentes immédiates ou différées que vous pouvez souscrire auprès d'Assomption Vie (régimes individuels et collectifs, rentes et régimes de retraite), auxquels le présent énoncé réfère par l'emploi du terme « produit ». Aux fins du présent énoncé, les termes « vous » et « votre » font référence à vous et les termes « nous », « notre », « nos » et « la compagnie » désignent Assomption Compagnie Mutuelle d'Assurance-Vie, ses employés, ses représentants et ses agents. Le terme « tiers » désigne les conseillers, les courtiers, les partenaires de distribution, les réassureurs ou les fournisseurs de services avec lesquels nous entretenons des liens commerciaux, y compris leurs employés, leurs représentants et leurs agents respectifs.

Objet

En signant le présent formulaire, vous consentez à ce que nous procédions à la collecte de vos renseignements personnels dans le but d'administrer votre produit, maintenant et à l'avenir, selon les conditions indiquées ci-dessous. Nous ne recueillons que les renseignements personnels dont nous avons besoin pour vous fournir les services qui sont associés à votre produit. Ces services comprennent : la tarification; l'administration; le règlement des réclamations; le versement d'une rente; la protection contre la fraude, les erreurs ou les fausses déclarations; ainsi que l'évaluation et l'amélioration des mesures de protection et de sécurité.

Renseignements personnels que nous recueillons

Vos renseignements personnels peuvent inclure votre nom, votre adresse, votre adresse courriel, votre date de naissance, le nom de votre conjoint lorsque requis, vos informations financières de nature sensible telles que vos informations bancaires, vos revenus, votre numéro d'assurance sociale (NAS), etc. Avec votre consentement, nous pouvons également recueillir votre signature électronique ou numérique par l'intermédiaire d'une plateforme ou d'un système de fournisseur de services tiers. Dans un tel cas, nous recueillons les données justifiant la validité de votre signature, telles que l'heure et le lieu, y compris l'adresse de protocole Internet (adresse IP) associée à l'appareil électronique utilisé pour nous fournir votre signature. Si vous remplissez une proposition de produit ou un formulaire d'adhésion en ligne, nous recueillerons les données électroniques associées au processus électronique. Nous pouvons procéder à la collecte de ces données par l'intermédiaire d'un système de fournisseur de services tiers.

Utilisation

Vos renseignements personnels ne seront utilisés que dans le but pour lequel ils ont été recueillis. Seuls nous, ainsi que les tiers ayant besoin de vos renseignements personnels pour exécuter leurs fonctions, aurons accès à vos renseignements personnels. Nous pouvons également utiliser vos renseignements personnels dans le but de vous fournir des informations sur des produits ou des services connexes, ainsi que pour déterminer votre admissibilité à ceux-ci, lorsque nous jugeons que ces produits ou services peuvent répondre à vos besoins changeants. Vous pouvez retirer votre consentement à ce que nous utilisions vos renseignements personnels pour vous offrir d'autres produits ou services. Si vous souhaitez retirer votre consentement, vous pouvez nous contacter au 506 853-6040 ou au 1 888 577-7337, ou à l'adresse placements.retraite@assomption.ca.

Vous acceptez que nous utilisions vos renseignements personnels afin de nous conformer à toutes exigences légales et réglementaires, afin de confirmer votre identité et l'exactitude des renseignements que vous avez fournis ainsi que dans le but d'effectuer des recherches pour vous localiser et mettre à jour vos renseignements à votre demande.

Vous comprenez que nous n'utiliserons votre numéro d'assurance sociale (NAS) qu'en conformité aux lois fiscales, mais que nous pouvons également l'utiliser, dans des circonstances exceptionnelles, si nous devons vous localiser après avoir utilisé d'autres renseignements personnels de nature moins sensible. Le cas échéant, il est possible que nous devions contacter les autorités fiscales ou une agence de crédit dans le but d'obtenir votre plus récente adresse afin de vous localiser.

Si vous avez souscrit une rente, nous pouvons utiliser vos renseignements personnels, de manière continue, pour confirmer auprès d'un fournisseur de services tiers que vous êtes toujours en vie au moment du versement de la rente.

Communication

Au cours du processus d'administration de votre produit, nous pouvons être amenés à recueillir et à communiquer vos renseignements personnels avec des tiers, ceux-ci pouvant être tenus de remplir certaines obligations envers vous ou envers nous. Si votre produit consiste en un placement au sein d'un régime collectif ou consiste en un régime de retraite, nous pourrions également avoir besoin de recueillir et de communiquer vos renseignements personnels à votre employeur ou à l'administrateur du régime.

À moins qu'une loi ou une ordonnance d'un tribunal ne l'autorise ou ne l'exige, Assomption Vie ne divulguera pas vos renseignements personnels à d'autres parties sans votre consentement.

6764-00F-JUN22

Protection

Afin d'assurer la confidentialité de vos renseignements personnels, nous établirons et conserverons un dossier vous concernant, conformément aux lois applicables. Nous pouvons également avoir recours à des services de tiers dont les serveurs sont situés au Canada ou ailleurs aux fins de conservation de vos renseignements personnels. Si vos renseignements personnels sont conservés dans un pays autre que le Canada, ceux-ci peuvent être assujettis aux lois en vigueur dans ce pays.

Dans le cadre de notre engagement envers vous concernant la protection de vos renseignements personnels, nous avons mis en place des contrats de sous-traitance avec des tiers avec lesquels nous partagerons vos renseignements personnels. Les contrats avec ces tiers prévoient une protection des renseignements personnels et des mesures similaires à celles que nous avons mises en place dans le cadre de notre engagement envers vous, dans le respect des lois et des réglementations en matière de protection des renseignements personnels.

Consentement

Dans le cadre de notre relation client avec vous, il peut arriver que vous ayez à remplir et à signer divers formulaires. En signant ces formulaires, vous nous autorisez à recueillir, à utiliser et à divulguer vos renseignements personnels, comme indiqué dans le présent Énoncé sur la protection des renseignements personnels. Toute modification apportée au consentement doit être approuvée par nous, par écrit.

Vous comprenez et acceptez que tout retrait de votre consentement peut nous placer dans l'impossibilité d'administrer votre produit et peut donc être considéré comme une demande de résiliation de votre contrat ou de votre régime collectif, nous obligeant à suspendre toute demande de service, y compris mais sans s'y limiter, le versement d'une rente ou d'un montant de prestation, le cas échéant.

Vous pouvez également retirer votre consentement à ce que nous utilisions vos renseignements personnels aux fins de la fourniture d'autres offres de produits ou de services, à l'exception de celles qui sont envoyées avec vos relevés. Si vous souhaitez retirer votre consentement à la collecte, à l'utilisation, à la conservation ou à la communication de vos renseignements personnels, vous pouvez nous contacter au 506 853-6040 ou au 1 888 577-7337, ou à l'adresse placements.retraite@assomption.ca.

6764-00F-JUN22

Assomption Vie

Vesta

Investir. Simplement.
Avec tout au bout des doigts, complétez votre prochaine proposition en seulement 10 minutes avec ***Vesta***, la plateforme de proposition d'investissement d'Assomption Vie.

COMPTE DE PLACEMENT ENREGISTRÉ, CIG & CIQ

(EN DATE DE JUIN 2026)

Comptes à intérêt garanti	Code des fonds
Compte à intérêt garanti non remboursable 1 an	CIGN1
Compte à intérêt garanti non remboursable 2 ans	CIGN2
Compte à intérêt garanti non remboursable 3 ans	CIGN3
Compte à intérêt garanti non remboursable 4 ans	CIGN4
Compte à intérêt garanti non remboursable 5 ans	CIGN5
Compte à intérêt garanti remboursable 1 an	CIR1
Compte à intérêt quotidien	CIQ

	75/75 (Garanties à l'échéance et au décès)				**75/100** (Garanties à l'échéance et au décès)			
	Sans frais de sortie				Sans frais de sortie			
Nom des comptes	**CB5** Séries D	**CB3** Séries D	**CB2** Séries D	Séries E **Commission de renouvellement élevée**	**CB5** Séries G	**CB3** Séries G	**CB2** Séries G	Séries G **Commission de renouvellement élevée**
COMPTES À RISQUE CIBLÉ								
Portefeuille conservateur (Assomption Vie)	603	1003	1103	703	1803	1603	1503	1703
Portefeuille équilibré (Assomption Vie)	602	1002	1102	702	1802	1602	1502	1702
Portefeuille équilibré croissance (Assomption Vie)	601	1001	1101	701	1801	1601	1501	1701
Portefeuille croissance (Assomption Vie)	600	1000	1100	700	1800	1600	1500	1700
Portefeuille Sélect Défensif (Assomption Vie)	624	1024	1124	724	1824	1624	1524	1724
Portefeuille Sélect Modéré (Assomption Vie)	625	1025	1125	725	1825	1625	1525	1725
Portefeuille Sélect Équilibré (Assomption Vie)	626	1026	1126	726	1826	1626	1526	1726
Portefeuille Sélect Croissance (Assomption Vie)	627	1027	1127	727	1827	1627	1527	1727
Portefeuille Sélect Croissance Améliorée (Assomption Vie)	628	1028	1128	728	1828	1628	1528	1728
FNB simplifié revenu conservateur (Fidelity)	651	1051	1151	751	1851	1651	1551	1751
FNB simplifié équilibré (Fidelity)	646	1046	1146	746	1846	1646	1546	1746
FNB simplifié croissance (Fidelity)	647	1047	1147	747	1847	1647	1547	1747
FNB simplifié actions (Fidelity)	652	1052	1152	752	1852	1652	1552	1752
COMPTES À DATE CIBLE								
SériesSmart Revenu (Assomption Vie)	604	1004	1104	704	1804	1604	1504	1704
SériesSmart 2025 (Assomption Vie)	606	1006	1106	706	1806	1606	1506	1706
SériesSmart 2030 (Assomption Vie)	607	1007	1107	707	1807	1607	1507	1707
SériesSmart 2035 (Assomption Vie)	608	1008	1108	708	1808	1608	1508	1708
SériesSmart 2040 (Assomption Vie)	609	1009	1109	709	1809	1609	1509	1709
SériesSmart 2045 (Assomption Vie)	610	1010	1110	710	1810	1610	1510	1710
SériesSmart 2050 (Assomption Vie)	611	1011	1111	711	1811	1611	1511	1711
SériesSmart 2055 (Assomption Vie)	612	1012	1112	712	1812	1612	1512	1712
SériesSmart 2060 (Assomption Vie)	-	1054	1154	754	-	1654	1554	1754
SériesSmart 2065 (Assomption Vie)	-	1055	1155	755	-	1655	1555	1755
REVENU FIXE								
Obligations canadiennes (Louisbourg)	618	1018	1118	718	1818	1618	1518	1718
Marché monétaire (Louisbourg)	641	1041	1141	741	1841	1641	1541	1741
Obligations à haut rendement (TD)	637	1037	1137	737	1837	1637	1537	1737
Obligations de sociétés (CI)	640	1040	1140	740	1840	1640	1540	1740
Obligations sans restriction mondiales (CI)	653	1053	1153	753	1853	1653	1553	1753

6570-00F-AVR26

	75/75 (Garanties à l'échéance et au décès)				**75/100** (Garanties à l'échéance et au décès)			
	Sans frais de sortie				Sans frais de sortie			
Nom des comptes	**CB5** Séries D	**CB3** Séries D	**CB2** Séries D	Séries E **Commission de renouvellement élevée**	**CB5** Séries G	**CB3** Séries G	**CB2** Séries G	Séries G **Commission de renouvellement élevée**
ACTIONS CANADIENNES								
Actions canadiennes (Louisbourg)	615	1015	1115	715	1815	1615	1515	1715
Comptes d'actions canadiennes de petite capitalisation (Louisbourg)	616	1016	1116	716	1816	1616	1516	1716
Momentum Canadian Equity (Louisbourg)	617	1017	1117	717	1817	1617	1517	1717
Comptes d'actions privilégiées (Louisbourg)	619	1019	1119	719	1819	1619	1519	1719
Actions canadiennes de base (Fidelity)	620	1020	1120	720	1820	1620	1520	1720
Actions canadiennes à faible volatilité (Fidelity)	635	1035	1135	735	1835	1635	1535	1735
Dividendes canadien (CI)	629	1029	1129	729	1829	1629	1529	1729
ACTIONS AMÉRICAINES, INTERNATIONALES ET MONDIALES								
Actions américaines (Louisbourg)	613	1013	1113	713	1813	1613	1513	1713
Actions internationales (Louisbourg)	614	1014	1114	714	1814	1614	1514	1714
Croissance internationale (Fidelity)	621	1021	1121	721	1821	1621	1521	1721
Actions américaines - Ciblé (Fidelity)	623	1023	1123	723	1823	1623	1523	1723
Actions mondiales à faible volatilité (Fidelity)	633	1033	1133	733	1833	1633	1533	1733
Actions mondiales+ (Fidelity)	648	1048	1148	748	1848	1648	1548	1748
Discipline Actions[MD] Amérique (Fidelity)	656	1056	1156	756	1856	1656	1556	1756
Chefs de file mondiaux (CI/Black Creek)	622	1022	1122	722	1822	1622	1522	1722
Ressources mondiales (CI)	630	1030	1130	730	1830	1630	1530	1730
Marchés émergents (CI)	634	1034	1134	734	1834	1634	1534	1734
Actif réel mondial (CI)	636	1036	1136	736	1836	1636	1536	1736
Mondial de dividendes (CI)	644	1044	1144	744	1844	1644	1544	1744
Actions mondiales Greystone (TD)	638	1038	1138	738	1838	1638	1538	1738
Petites sociétés américaines (TD)	639	1039	1139	739	1839	1639	1539	1739
Sélect mondial (AGF)	649	1049	1149	749	1849	1649	1549	1749
ÉQUILIBRÉ								
Répartition d'actifs canadiens (Fidelity)	632	1032	1132	732	1832	1632	1532	1732
Revenu mensuel (Fidelity)	643	1043	1143	743	1843	1643	1543	1743
Leadership climatique équilibré (Fidelity)	645	1045	1145	745	1845	1645	1545	1745
Équilibré (Louisbourg)	642	1042	1142	742	1842	1642	1542	1742
Équilibré de croissance mondial (AGF)	650	1050	1150	750	1850	1650	1550	1750

Garantie à 100 % au décès :

Assomption Vie garantit que le versement de la prestation de décès sera égal à 100 % du montant de toutes primes brutes versées dans un compte à intérêt garanti et de 100 % de toutes primes brutes versées dans un fonds distinct avant le 77e anniversaire du rentier.

Âge du rentier au contrat au moment du versement de la prime	Taux de garantie de la prime brute
77 – 78 ans	95 %
78 – 79 ans	90 %
79 – 80 ans	85 %
80 ans et plus	80 %

Garantie à 75 % au décès :

Assomption Vie garantit que le versement de la prestation de décès sera égal à 100 % du montant de toutes primes brutes versées dans un compte à intérêt garanti et de 75 % de toutes primes brutes versées dans un fonds distinct.

Assomption Vie
Placements et retraite

AUTORISATION LIMITÉE DE NÉGOCIER

Cette AUTORISATION LIMITÉE DE NÉGOCIER s'applique à tous les contrats de rente variable collectifs et individuels existants ou futurs, achetés auprès d'Assomption Vie par l'intermédiaire de l'agent nommé ci-dessous. Si ce n'est pas le cas, veuillez préciser tous les contrats exclus de cette autorisation de négociation limitée.

Partie A : Renseignements sur le propriétaire/participant et l'agent

Nom du Propriétaire/participant	Date de naissance	Numéro de membre

Nom de l'Agent	Code de l'agent chez Assomption Vie

Partie B : Type de transactions

Par la présente autorisation limitée de négocier (ci-après désignée l'« autorisation ») relativement aux contrats de rente variable collectifs et individuels conclus avec Assomption Vie (ci-après désigné le « contrat »), vous autorisez votre agent à donner à Assomption Compagnie Mutuelle d'Assurance-Vie (ci-après désignée la « Compagnie ») des directives en votre nom concernant le traitement des transactions suivantes, conformément aux modalités du contrat de rente variable collectif et individuel pertinent que vous avez acheté ou achèterez auprès d'Assomption Vie par l'intermédiaire de l'agent nommé ci-dessus :

a) Nouveaux dépôts et rachats ne dépassant pas 25 000 $;

b) Échange de titres faisant partie d'un même contrat;

c) Transferts de fonds d'un contrat à un autre contrat existant auprès d'Assomption Vie;

d) Modification des montants et de la proportion de la prime allouée à un fonds distinct;

e) Modification aux directives concernant tout débit préautorisé tiré sur votre compte bancaire (suspension de retraits; changement decompte bancaire à partir duquel la prime est payée; montant, date et fréquence des retraits de votre compte bancaire).

Votre agent n'est cependant pas autorisé à s'adonner à une négociation discrétionnaire en votre nom, ce qui signifie qu'avant de donner quelque directive que ce soit à la Compagnie, votre agent doit dans chaque cas obtenir au préalable votre autorisation particulière.

Partie C : Autorisation du propriétaire/participant

Je soussigné, propriétaire/participant, autorise par la présente l'agent nommé ci-dessus à donner en mon nom des directives par écrit à la Compagnie et à signer tout document pertinent lié aux transactions dans (a) à (e) mentionnées dans la partie B de la présente autorisation, et ce, conformément aux directives particulières que j'ai données pour chaque transaction et pour tous les contrats actuels et futurs avec la Compagnie. Je reconnais que les directives que mon agent donne à la Compagnie en vertu du pouvoir que lui confère la présente autorisation ont la même validité que si j'avais transmis à la Compagnie des directives écrites et signées. Je reconnais que la Compagnie peut se fier à la présente autorisation et qu'elle acceptera les directives données par mon agent et agira conformément à celles-ci sans autre confirmation de ma part. Je comprends que je serai responsable de tous frais applicables ou payables à la Compagnie à la suite de ces transactions, y compris les frais de rachat (frais d'acquisition reportés) et les frais de transfert. Je comprends et conviens en outre que certaines directives données à la Compagnie par mon agent pourraient entraîner des conséquences sur le plan fiscal, dont je serai responsable.

Par la présente, je conviens que la Compagnie ne peut être tenue responsable de quelque manière que ce soit pour toute réclamation, mise en demeure ou action qui pourrait être formulée par moi-même ou par mes héritiers, administrateurs, successeurs, exécuteurs testamentaires ou bénéficiaires ou par un tiers en raison du fait que la Compagnie s'est fiée aux directives données par mon agent en vertu de la présente autorisation.

La présente autorisation est valable jusqu'à ce que la Compagnie reçoive, à son siège social situé à Moncton, au Nouveau-Brunswick, une révocation écrite de cette présente autorisation limitée de négocier. Autrement, la présente autorisation arrivera à échéance à mon décès ou au moment où la Compagnie recevra la preuve de mon incapacité mentale ou de ma faillite ou à la suite d'un changement d'agent réalisateur de mon (mes) contrat(s). La présente autorisation n'a pas pour but de constituer une procuration perpétuelle relative aux biens, au sens des lois canadiennes en matière de procuration, accordée dans l'éventualité de mon incapacité mentale.

La présente autorisation a préséance et remplace toute autre autorisation que j'aurais antérieurement donnée à la Compagnie. La Compagnie peut, à sa seule discrétion, refuser d'accepter ou de traiter les transactions en vertu de la présente autorisation.

Assomption Compagnie Mutuelle d'Assurance-Vie, C.P. 160/770 rue Main, Moncton NB E1C 8L1
Tel. 506-853-6040/1-888-577-7337 • Téléc. 506-853-9369/1-855-430-0588

Je reconnais et confirme avoir lu, compris et accepté les modalités de la présente autorisation. Je reconnais également que la présente autorisation m'a été expliquée à mon entière satisfaction.

SIGNÉ le _____

_____ _____

Signature du propriétaire/rentier | Signature du témoin/de l'agent

_____

Nom du témoin

_____

Téléphone

_____ _____

Signature du conjoint (le cas échéant) | Signature du témoin/de l'agent

_____

Nom du témoin

_____

Téléphone

Partie D : Attestation de l'agent

Je, _____, reconnais avoir reçu la présente autorisation de la part du propriétaire/participant. J'accepte de me conformer et à respecter les modalités de la présente autorisation. Je comprends et consens à indemniser et à exonérer la Compagnie à l'égard de toute perte, poursuite ou mise en demeure de quelque nature que ce soit que la Compagnie pourrait subir ou engager en raison du fait que la Compagnie a agi en vertu de la présente autorisation ou qu'elle s'y est fiée.

_____ _____

Signature de l'agent | Date

Assomption Compagnie Mutuelle d'Assurance-Vie, C.P. 160/770 rue Main, Moncton NB E1C 8L1
Tel. 506-853-6040/1-888-577-7337 • Téléc. 506-853-9369/1-855-430-0588